Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 Dhoulkâada 1446
20 Mai 2025

N° 79

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3229**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3230**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3235**
Homologation de résolutions **3236**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3237**
Avis aux créanciers..... **3238**
Convocations
Sociétés anonymes **3239**
Divers
Avis au public..... **3244**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de Président Directeur Général

La société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie

Société anonyme

Au capital de : 9.000.000 DT

RNE : B 147431996

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 029999J

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 01 février 2025 enregistré à la recette des finances de la nouvelle Medina (Ben Arous) le 11 février 2025 sous le numéro 25700674 quittance n°MO13013, un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des Entreprises en date du 07 février 2025 sous Je numéro 202510411, il a été décidé de nommer Monsieur Aymen Talbi Président Directeur Général et lui déléguer les pouvoirs prévus par le statut et les dispositions légales et règlementaires en vigueur.

2025R01424SANB2

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société anonyme

Siège social : Z.I Route Nationale n°03-Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Capital social : 14.351.600 Dinars

Identifiant unique : N° 0633291 W

La société mère a déclaré conformément à l'article 470 du Code de Sociétés Commerciales qu'elle détient des participations au capital des sociétés : la SOCIETE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE SOPACO SARL I.U n°1312403H, la société MOULIN D'OR DTSTRIBUTION MOD SARL I.U n° 1191849M, la société INGREDIUM FOOD TECHNOLOGIES IFT SARL I.U n°1324906R, la société GENERALE INDUSTRIELLE DES GATEAUX GIGA SARL I.U n°0908169V, la société PATISSERIE ET BISCUITERIE FINE PBF SARL I.U n°0899356S.

Deux exemplaires des Déclarations ont été déposés au Registre National des Entreprises sous IU N° 0633291 W en date du 2/5/2025 sous dossier N°202532573.

2025401644SANB2

Nomination d'un administrateur Délégué

BH EQUITY S.A.

Capital social 18.000.000DT

Siège social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 0587760S

En vertu de la décision du conseil d'administration incluse dans le procès-verbal du 25 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis sous le n°25801540 et la quittance n°4098 Monsieur Ali Saadli a été renommé administrateur délégué à partir du 26 avril 2025.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202534470 en date du 8/5/2025.

2025401660SANB2

Nomination des membres du conseil d'administration

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A. au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Belvédère

R.C : Tunis - B 15 7371996

MF : 6094A/A/M/000

Il appert du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 Avril 2025 que la composition du conseil d'administration de la société qui couvrira le mandat s'étalant sur 2025-2026 et 2027 est la suivante :

- Mr Hichem Driss : Président du C.A

- La société ARMICO : Trois Administrateurs

- La société MARHABA : Administrateur

- La société MARHABA BEACH : Administrateur

- La société MARHABA INTERNATIONAL : Administrateur

- La société SALEM INTERNATIONAL : Administrateur

- La société TOUR KHALAF : Administrateur.

Il a été approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023, tenue le 9 mai 2024, la nomination de Messieurs :

- Mr Moncef Chaouch : Administrateur Indépendant

- Mr Abdelwahab Ajroud : Administrateur Indépendant

- Mr Hatem Trigui : Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Pour les trois exercices comptables (2024-2025-2026).

Ainsi que la nomination de Monsieur Mohamed Ben Hichem Driss en tant que conseiller auprès du conseil d'administration.

Le dit procès-verbal, de l'A.G.O tenue le 17 Avril 2025, a été enregistré le 23 avril 2025 à la Recette des Finances Montplaisir sous le n°25802333, quittance n°M040526 et déposé au registre national des entreprises sous le n°202534216.

2025401661SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

INGREDIUM FOOD TECHNOLOGIES IFT

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Z.I Route Nationale n°3 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Capital social : 50.000 Dinars.

Identifiant unique : 1324906R

- La société a déclaré conformément à l'article 470 du Code des Sociétés Commerciales que la société mère la société LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO SA détient une participation à son capital.

- Deux exemplaires de la Déclaration ont été déposés au Registre National des Entreprises sous Identifiant unique 1324906R en date du 2/5/2025 sous dossier n°202532585.

2025401645SRLB2

MOULIN D'OR DISTRIBUTION MOD

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassène - 1135 Fouchena

Capital social : 50.000 Dinars

Identifiant unique : 1191849M

La société a déclaré conformément à l'article 470 du Code des Sociétés Commerciales que la société mère la société LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO SA détient une participation à son capital.

Deux exemplaires de la Déclaration ont été déposés au Registre National des Entreprises sous I.U n°1191849M en date du 2/5/2025 sous dossier n°202532573.

2025401646SRLB2

GENERALE INDUSTRIELLE DES GATEAUX GIGA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassène - 1135 Fouchena

Capital social : 1.150.000 Dinars

Identifiant unique : 0908169V

La société a déclaré conformément à l'article 470 du Code des Sociétés Commerciales que la société mère la société LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO SA détient une participation à son capital.

Deux exemplaires de la Déclaration ont été déposés au Registre National des Entreprises sous IU N°1191849M en date du 2/5/2025 sous dossier N°202532583.

2025401647SRLB2

SOCIETE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE SOPACO

Société à Responsabilité L'imitée

Siège social : Z.I Route Nationale n°3 - Jebal Ouest - 1123 Bir Mchargua

Capital social : 26.000.000 Dinars

Identifiant unique : 1312403H

- La société a déclaré conformément à l'article 470 du Code des Sociétés Commerciales que la société mère la société LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO SA détient une participation à son capital.

- Deux exemplaires de la Déclaration ont été déposés au Registre National des Entreprises sous I.U 1312403H en date du 2/5/2025 sous dossier n°202532577.

2025401648SRLB2

Dissolution anticipée de la société ARIKA

Siège social : 27 rue Abdallah Ferjani El Ouardia 2 Tunis 2053

MF : 1130356/H/A/M/000

CNSS : 291354 - 63

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2024 enregistré à la recette des finances el Kabaria le 7 mars 2024 sous le numéro 24500668 et déposé au RNE publié le 13 mars 2024 sous numéro 202446313. L'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

- Monsieur Mohamed Sadok Hendaoui est nommé en qualité de liquidateur.

- Le siège de la liquidation est fixé au 86 avenue Habib Bourguiba immeuble Khiari 1er Etage bureau 1D Ariana 2080. tél 28055103.

- Les créanciers sont appelés à notifier leurs dettes avec les justificatifs dans un délai de 20 jours de la datte de parution de l'annonce.

2025401657SRLB2

Cessation définitive d'activité et nomination d'un liquidateur

Société «ARABYADS AFRICA»

Matricule Fiscal : 1611073A/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1611073A

Suivant procès-verbal de l'AGE de la Société ARABYADS AFRICA S.A.R.L réuni en date du 10/04/2025, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis le 7/5/2025, suivant quittance n°M058249, enregistrement n°25704633 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises, le 8/5/2025, sous le numéro 202534473, il a été procédé à la cessation définitive de la société et la nomination d'un liquidateur : M. Zied DAMAK.

2025401659SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Notification corrective

- Ajout d'un texte relatif au Journal Officiel n°25 de la publication du 28 février 2025, page 505, de la société communautaire locale Toujane de Transport, sise à Dkhilet Toujane 6055 son sujet et le suivant :

- L'assemblée a eu lieu samedi le 26 avril 2025.

- La date d'ouverture de la souscription le 26 Avril 2025

- La date de fermeture de la souscription est le 30 mai 2025.

- Le nom de la banque est «Banque Tunisienne de Solidarité Gabès»

- Le nombre de membres est de 100 personnes et la valeur de la part sociale est de 200 dinars.

2025X00675SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 7/4/2025 enregistré à la recette des finances de Bengerden le 5/5/2025 reçu n°M037233 enregistrement n°25200552 Mr Zied ben Toumi Guetet titulaire de la c.i.n n°13413725 vend et cède à l'entreprise des produits cosmétiques de haute qualité la totalité du fonds de commerce de consacrer pour commerce de divers matériaux sis à la route ras Ejdir Bengerden.

Les oppositions seront acceptées au bureau de comptabilité de Mme Guetet Hajer au Bâtiment ben hlel 1er étage rue Hédi Gressia Bengerden dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9/5/2025.

2025R01386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente du 28 avril 2025 rédigé par l'avocat Maître Med

Amine Hadiji et enregistré à la recette des finances de Ettadhamen Mnihla Ariana le 02 mai 2025, sous n°25202503 quittance n°M044155, Mme Nawel ben Youssef el Echi cin 08309048 adresse 11 rue Med Taboubi cité Ettahrir Tunis, a vendu à la société Mj pressing en cour de constitution géré par Med Wassim ben Ali Kamel Benhassan cin 08705050 adresse Riadh el Manzeh Jardins d'en Menzah 1 Ariana, tout le fonds de commerce à l'ensemble des éléments matériels et moraux pour qui permettent d'exercer son activité de pressing au local sis à l'avenue Montazah Nahli devant résidence el Ghezlene Jardins d'en Menzah 2 kerch el Ghaba Mnihla Ariana immatriculé du registre des entreprises sous 1731615B.

Toute opposition doit être formulée dans le délai de 20 jours qui suit la publication au Jort devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Publication faite par le journal La Presse le 13 mai 2025.

2025R01411FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 17/4/2025 et enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 22/4/2021, quittance n°M030458, enregistrement n°25200873, M. Tawfik ben Ali Al-Hachemi, résidant sur le terrain d'Al-Saafa, Mnihla, Ariana, a cédé à son épouse, Mme Nessrin bent Al-Azhar Al Boughanmi, résident au 28, rue 6953, cité Al-Intilaka, Tunis, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour buvette sis à la rue Khaled Ibn Al-Walid, n°9, Dawar hicher, gouvernorat de la Manouba

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du vendeur et l'acheteur mentionnés ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 mai 2025.

2025R01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. le 15/4/2025 enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 29/4/2025, quittance n°M032375 enregistrement n°25200953 M. Khalil ben Fathi Al-Jadd a vendu, en vertu d'une procuration au nom des héritières Fathia Guibli, Neila Al-Jadd et Thouraya Al-Jadd, à Mme Gamra bent Saiid ben Al-Ayachi Marzouki, épouse de Mohamed Kaiis Sassi, la totalité du fonds de commerce destiné pour un café catégorie 1 avec ses éléments corporels et incorporels sis sur la route Mateur, Km 7, Dawar Hicher, Manouba.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 13 mai 2025.

2025R01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 01/10/2018 enregistré à la recette des finances rue Al Jazira le 25/4/2025, quittance n°M029491, enregistrement n°25201204, Mme. Narjes bent Hattab Fillali a vendu à Mr. Fethi ben Mokhtar Bou Abidi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour toutes activités commerciales et exploité au magasin n°1, affilié au magasin situé à la rue Al Jazzira n°43, Tunis

Les oppositions doivent être présentées entre à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 9 Mai 2025.

2025R01415FCCC2

Vente d'un bien commercial

En vertu d'un contrat de vente en date du 3 avril 2025, signé par la commune de Sidi Bouzid en date du 3 avril 2025, et enregistré sous le numéro Mo80600, Mr Selem Kadachi a vendu à Mme Leila Chatbouri l'intégralité de l'actif commercial qui est un magasin de vente de ferronnerie et de matériel sanitaire, avec tous ses éléments normaux, tels que la clientèle et la réputation commerciale, ainsi que ses éléments matériels, représentés par des étagères et quelques marchandises préparé pour le commerce, estimé à mille et deux cent dinars.

Les objections seront acceptées par Me Fakher Al Salhi, l'avocat, dont le Bureau est situé à la rue Habib Bourguiba, à Sidi Bouzid, dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication de cette annonce est avis officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal AL -Shorouk le 18 avril 2025.

2025R01416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 7/5/2025 enregistré le 9/05/2025 à El Mourouj n°M041542 enregistrement n° 25212216 Nadia Oueslati a vendu à Mohamed ETHABTI le fonds de commerce "Café type 1" sis au n°5 1, Rue Sidi Ben Arous El Mourouj 1.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 15/5/2025.

2025R01425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 23/4/2025 Mr Hbib Ben Mohamed Kabbeni titulaire de la CIN numéro 01366103 a vendu à Mr Mahdi Ben Mohamed Hbib Ben Mohamed Gouiel titulaire de la CIN numéro 08949182 un fonds de commerce «du détail de commerce de fourniture ménagère» situé à la rue Habib Bourguiba Manzel Jmil Bizerte, l'acte est enregistré à la recette des finances de Manzel Jmil le 25/4/2025 quittance numéro M0239990.

Toutes oppositions seront reçues au bureau de maître SONDESS KHILI Avocate à la cour de cassation situé à la rue Habib Bourguiba au dessous de banque de l'Habitat au 1er étage Menzel Jamil Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne «JORT».

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 30/4/2025.

2025R01426FCCC2

Contrat de Renonciation

En vertu d'un acte sous seing privé le 28 avril 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Ghardimaou Jendouba le 28/4/2025 (Reçu N°M025454) enregistrement n°25200692, Monsieur Belgacem ben Salem El Mejri (C.I.N n°02538549) a renoncer la totalité du fonds de commerce à Monsieur Torki Ben Mohamed Ben Salah MEJRI (C.I.N n°02524295) exploité «Café» situé au local Borghech AL-Kalaa Ghardimaou Jendouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Monsieur Torki Ben Mohamed Ben Salah Mejri domiciliée Borghech AL- Kalaa Ghardimaou Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk datés le 14/5/2025.

2025R01427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé enregistré à la recette des finances de Cité Ennaser le 6/5/2025 reçu n°M045077 sous le n°25202553 Mme Raouaa Riahi Ep Elkondi Zied CIN n°08736959 vend la totalité du fonds de commerce représenté par un café de première classe sis à la Rue Hamza Abed Elmotaleb n°200 Cité E Naser Elmnihla Tunis à Mr Walid Maghraoui CIN n°02299460.

Toutes les oppositions devront parvenir auprès de l'acheteur au domicile de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de La République Tunisienne.

Ce contrat a été publié dans le journal Echourouk le 14/5/2025.

2025R01428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/4/2025 enregistré à la recette des finances Mahres le 28/4/2025 sous le n°25200363 quittance n°M022802, Mr Lotfi Jdai, CIN n°05971719 et Hamda Gannei CIN n°08402707 ont vendu à Me Hoda Chamtouri, CIN n°08753722 la totalité du fonds de commerce destiné café buvette sis Bouekazine Chaffar Mahres Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à Mahres, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/5/2025 aux journaux Essabah et le Temps.

2025X00676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 30/4/2025 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 5/5/2025 sous le n°25201901 reçu n°M053244, Yassin Jarboui domicilié à la route de Gabès km9 Sfax a vendu à Ridha Ennouri domicilié à la route Sidi Mansour km 11 (café ALBATROSS) Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en un salon de thé et café sis à la route HABBENA km6 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local de l'acheteur Sidi Mansour km11 (café ALBATROSS) Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Assabeh" en date du 14/5/2025.

2025X00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé rédigé le 23/04/2025 enregistré à la recette des finances Bolbaba Mrabet Gabès le jour même sous le numéro 2500433 quittance n°M011199 monsieur Ahmed Blidawi a cédé la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des matériaux agricoles & industriels & pièces de rechange situé à la rue Habib Bourguiba Bouchama Gabès au profit de la société GOLF EXTRA MODERNE d'import & export.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur dont son domicile élu est Lotissement Tlili Tebelbou Gabès 20 jours dés la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 15/5/2025.

2025X00679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé par maître Houda Jerbi Trigui daté le 30/4/2025 et enregistré à la recette des finances route El Ain à Sfax le 8/5/2025 sous le numéro 25201666 quittance n°MO35180 ; Monsieur Issam Zouaoui demeurant à la Route Manzel Chakeur km 7 avenue Chaaban n°20 Sfax; a cédé à Monsieur Amir El Aoude demeurant à la rue martyrs avenue Sidi el khafi El Ain Sfax, la totalité du fonds de commerce "vente volailles et dérivés" exploité dans le local situé à la rue El Ain km 4 ,5 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de maître Houda Jerbi Trigui.

Le même avis a été publie au journal «Le Quotidien» du 14/5/2025.

2025X00682FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 22/4/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba le 5/5/2025 sous quittance n°M059188 et enregistrement n°25202891, Samia Ben Ghorbal, titulaire de C.I.N n°07009907 demeurant au 11 rue El Madrasa cité El Hidhab Fouchna Ben Arous, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce, exploité au local n°4 rue 20 mars Houmt - Souk Djerba, Maria Casella titulaire de la C.I.N n°08617537 demeurant au Taourit Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par Maître Mourad Rihane son cabinet sis au 66 rue Abedlahmid Elkadhi Houmt-Souk Djerba dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux Assabah et le Temps le 14/5/2025.

2025X00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer Sfax le 23/04/2025 quittance n°MO38699 du 6/5/2025, Mr Ben Hlima Houssem, à Rue Gargouri Naser n°4 sakiet Eddayer Sfax, a vendu à Mr Ksibi Mohamed Ali, demeurant à la route de Tunis km 4 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destine à l'activité commerciale situé à route Mahdia km07 Sakiet Eddayer sfax. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur élisant domicile au cabinet de l'avocat maître Hdiji Mohamed situé au 17 rue Abou Kacem Chebbi Imm Carthago 3000 Sfax, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal le Temps paru le 15 Mai 2025.

2025X00689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé daté du 9/5/2025 enregistré à la recette des finances rue Ghana le 12/05/2025 sous le n°M037754 reçu n°25202323 Mr Bilal ben Ali Saadouni demeurant rue Taieb Mhiri Sbiba Kasserine a vendu à Mr Soufiene ben Ali Bghouri demeurant 5 rue sidi el Bechir Tunis la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité pour la vente de stores et du vêtement prêt à porter sis au rez-de-chaussée centre commercial klaridj N° 1.10 avenue H. Bourguiba Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'étude de Maître Mourou Abdelfattah 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire est paru au quotidien Achourouk du 14/5/2025 page 14.

2025401639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette cité administrative de l'Ariana sous le n°25202284, selon lequel Mme Leila Rezgui ép. Charnine domiciliée au 13 rue île Kerkena Lac2 Tunis vend la totalité du fonds de commerce de pharmacie située au 27 bis rue de Beyrouth 1 Ariana avec tous ses éléments matériels et moraux à Mme Sarra Wahchi domiciliée à la résidence Pyrène Jardins El Menzah 1 Tunis.

Cette publication a été faite aux journaux le Quotidien et Echourouk du 11 mai 2025.

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur chez son Avocat Maître Mongi Elfeki domicilié au 12 rue Ibn Badis Le Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2025401640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7 Mai 2025, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7 Mai 2025, quittance n°M031018 et enregistrement n°25201655, Monsieur Mohamed Habib Mokdad, CIN 05658226 en sa qualité de liquidateur de la société Pâtisserie. Confiserie La Délicieuse, dont le bureau est sis à Rue d'Espagne immeuble Lazzem Bizerte a cédé à Monsieur Faouzi Barouka, CIN 01545382 demeurant à Rue Taieb Mhiri Menzel Bourguiba Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis au 41 Menzel Abdel Rahman Zarzouna Bizerte destiné pour l'activité de vente des pâtisseries et boissons gazeuses.

Toutes les oppositions doivent parvenir chez le liquidateur Maître Mohamed Habib Mokdad qui a élu son domicile à son bureau sis à la rue d'Espagne immeuble Lazzem 1er étage Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le vendredi 9 Mai 2025.

2025401642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02 Mai 2025, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 6 Mai 2025, quittance n°M030558 et enregistrement n°25201608, Monsieur Farid Doggui, CIN 01377530 demeurant au 13 rue Chikh Idriss Bizerte a cédé à Mme Amal Ben Ibrahem, CIN 08940661 demeurant au 179 rue Salah Ben Youssef Corniche 2 Ain Mariem Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis au 57 Marché Bouchoucha Bizerte destiné pour l'activité de vente légumes et fruits.

Toutes les oppositions doivent parvenir chez Maître Mohamed habib Mokdad qui a élu son domicile à son bureau sis à rue d'Espagne immeuble Lazzem 1er étage Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la république Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le vendredi 9 mai 2025.

2025401643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 21/4/2025 enregistré à la recette des finances à Carthage le 30/4/2025 sous n°25201229 quittance n°M054114 Mr. Ilyes Ben Chaabane, a cédé le fonds de commerce sis 15 Avenue Hédi Chaker Salammbô Tunis à Mr Mohamed Ali Ezzine. Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours.

L'annonce est publiée au journal Assabah le 14/5/2025.

2025401654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 9/5/2024 enregistré le 13/5/2025 à la recette des finances Kssar Said 2 sous le n°25202118 quittance n°M038525, Mme Imen Ben Houcine DHIFAOUI CIN n°08715187 a vendu à Mme Monia Ben Salah BELDI Ep. Mongi Nasser CIN n°00711046 un fonds de commerce exploité pour tous commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 7 rue Abdallah Ibn Zoubaier Ettahrir 2042 Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Samia NAOUECH Avocate au N°9 bureau n°06 Avenue de l'indépendance Ettadhamen Ariana dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 16/5/2025.

2025401662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ben Abdelkader Nabil avocat à la cour de cassation, sis à rue Antakya N°5 Tunis, signé par ses parties le 21 et 28 Avril 2025, enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis, le 29 Avril 2025 sous le numéro de quittance M031897 et n° d'enregistrement 25262284 Mr Mohamed Diber a vendu à Mme Chtioui Iness la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 6 rue d'Algérie Tunis, ayant pour objet tous commerces.

Les oppositions sont recevables pendant 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteuse à son adresse élue au 11 Bis, Rue Rass Eddarb, Tunis.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk"du 16/5/2025.

2025401666FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte équitable dressé par l'huissier notaire Salha Tountekti et son assesseur en date du 17-02-2025 sous le numéro 80-52, journal numéro 84-85-52. Mme Latifa fille Ammar Hamdi (CIN n°04616903) a donné un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 39 rue de menthe Ezzouhour 2 Tunis le fonds de commerce est destiné pour le commerce en détail exploité dans le magasin des industries usagés "Vente de vêtements usagés et anciens avec tous ses éléments matériels et immatériels y compris le nom, le client, la désignation et la vente des vêtements et tous types de commerce. A son Marie Ibrahim ben Mahfouth ben Amor Tweti (CIN n°07540186). Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Annonce parue au journal le Quotidien le 15/5/2025.

2025401667FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte équitable dressé par l'huissier notaire Salha Tountekti et son assesseur en date du 17-02-2025 sous le numéro 82-52, journal numéro 86-87-52, Mme Latifa fille Ammar Hamdi (CIN n°04616903), a donner un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 38 rue de menthe Ezzouhour 2 Tunis, le fonds de commerce est destiné pour le commerce en détail exploité dans le magasin des industries usagés "Vente de vêtements usagés et anciens" avec tous ses éléments matériels et immatériels y compris le nom, le client, la désignation et la vente des vêtement et tous types de commerce. A son Marie Ibrahim ben Mahfouth ben Amor Tweti (CIN n°07540186). Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Annonce parue au journal le Quotidien le 15/5/2025.

2025401668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis, le 9/5/2025 sous le n°25203966 quittance n°M58063, Mr Mohamed ben Ltaief Nasri cin n°05458262 délivrée à Tunis le 12/4/2024, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au 18 Avenue Khaled Ibn Oualid Cité Taieb Mhiri El Aouina Tunis (vente produits non réglementés), à Mr Mohamed Ben Salah Asseli cin n° 09064832 délivrée à Tunis le 13/01/2005.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Faten Bousselmi 34 Rue Ali Darghouth Tunis, dans un délai de 20 jours à dater de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à Echourouk du 14/5/2025.

2025401674FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé signature légalisée le 5/3/2025, enregistré à la recette des finances Chargiua le 5/3/2025 N° de quittance : 35526, N° d'enregistrement 25202578, STE HALA DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SARL identifiant unique 1659205A, siège social avenue Mokhtar Ziadi Sakiet Ezzit Sfax a vendu à la STE SOFIA BEST en cours de constitution représentée par son gérant MAJDI FRAJ CIN 09350619, demeurant 118 rue Lima N°01 Soukra Ariana la totalité du fonds de commerce à usage de restauration avec tous ses éléments incorporels sis 08 immeuble cercle des bureaux Centre Urbain Nord ; avec un prix de 310.000 ,000 DT.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Hamadi Ghorbel à l'adresse de son bureau 7 rue Kalaa Khasba étage 2 app 6 ZI Saint Gobain Mégrine.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et la Presse le 9/5/2025.

2025401676FCCC2

Don d'un fonds de commerce d'entreprise

Me. Rezgui Nabiha a fait don d'un Fonds de commerce d'équipement automobiles et vente de pièces de rechange automobiles et matériels agricoles ayant pour activités secondaires commerces de détail spécialisés divers vente de produits ferreux situé à l'avenue 7 novembre 9060 Testour Béja identifiant unique 0557430k à ses deux filles Randa Rezgui et Marwa Rezgui à parts égales.

Conformément à un contrat de donation par acte notarié rédigé par le notaire à Béja M.Béchir Ben Hamda Maghraoui et son assesseur Maître Hsnaoui Bouthayna le 13/4/2025 enregistré à l'administration de recette des finances fiscale de Béja le 15/4/2025 n° de quittance M030448.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 7/5/2025.

2025401678FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Tabarka en date du 25/4/2025

quittance n°M020488 Mme Naima Bent Hassouna SAIDI titulaire de la C.I.N n°01538328 du 6/8/2028, a donné en location gérance à Mr Ilyes ben Mohamed Ali Mezrigui titulaire de la C.I.N n°12352566 du 16/4/2024 la totalité du fonds de commerce sis à Aouled Yahya Tabarka exploité en tant que station de Lavage non inscrit au Registre National des Entreprises et ce pour une durée de 18 mois à partir du 25/4/2025. Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Le Temps» et «Assabah» du 8/5/2025.

2025R01429FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Maître Sahbi Rouis Avocat

Rue Haffouz Imm.Intilaka esc.B3 Sfax

Tél - Fax : 74.201.590

000832714/G

Par acte sous seing privé en date du 24-25/02/2025; enregistré à la recette des finances de route Aiin Sfax le 25/02/2025 sous numéro 25300701, numéro de quittance 016377 et par contrat complémentaire sous seing privé en date du 08-14/4/2025 Monsieur Med Huidi a loué à la Société de conférence ghazel une société en cour de constitution en la personne de son représentent légal Mona Al-Ash Ep Mohamed Boujelben la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour Salle de mariage sous le nom "SFH" son siège à la route de Manzel Cheker Km 5.5 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de La parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien "Chourouk" N°12282 du 8/5/2025.

2025X00683FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte ssp du 30.4.2025 enregistré à la recette des finances Rue de la Gare Tunis le 5/5/2025 Quittance n°M032626 Enregistrement n°25302355 La société MACALY représentée par son gérant M Abderraouf Bouslama a loué à M Yassine Ben Salah Ben Amor Messaoud le fonds de commerce de vente de vêtements et dérivés exploité au local d'une superficie de 35 m² sis à la Rue de Belgique n°11 Tunis pour une année ferme commençant le 1er Juin 2025 et finissant le 31 Mai 2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" et "Assahafa" du 10 Mai 2025.

2025401653FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date 13 juillet 2012 sous le numéro 11. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : jadara -oued sweni

Secteur : oued sweni

Délégation : kef ouest

Dénomination : jadara

Siège social : jadara

- Nom du président du conseil d'administration : Hedi Malki

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R01409APSF1

Constitution d'un Syndicat de copropriétaires

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 26 janvier 2026, enregistré au ministère des finances le 13/3/2025 sous le numéro 25701285 quittance N°M025337 et conformément à la décision émise par la municipalité d'El Mourouj en date du 24 Mars 2025 sous le numéro 2155/25, il a été décidé la constitution d'un syndicat de copropriétaires

Nom : Syndicat résidence Dorret El Mourouj 6

Adresse : Résidence Dorret El Mourouj 6- Avenue 14 janvier 2011 - El Mourouj 6-1180

Mr Khiereddine El Aiifi : Président de Syndicat

Mr Chaker El Mannai : Secrétaire général de syndicat

Mr Mounir Gharbi : Trésorier de syndicat.

2025R01420APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Conformément à la législation en vigueur, un groupement de développement agricole a été constitué sous la dénomination "Groupement de Développement Agricole Zaafria", avec un certificat de réservation de dénomination sociale n°2024842575701 en date du 31/12/2024, et dont le siège est situé au centre d'Ezzâafria, Sidi Bouzid Ouest, gouvernorat de Sidi Bouzid.

L'assemblée constitutive du groupement s'est tenue le 28/11/2024, et a été enregistrée auprès de la recette des finances de Sidi Bouzid sous le numéro 25700236, reçu n°002193. Lors de cette assemblée, les statuts ont été approuvés, le conseil d'administration a été élu, et un comité de contrôle interne a été désigné.

Ce groupement a pour objectif principal le développement et la bonne exploitation des ressources agricoles.

La zone d'intervention du groupement couvre la région d'Ezzâafria, dans la délégation de Sidi Bouzid Ouest, gouvernorat de Sidi Bouzid.

La composition du conseil d'administration élu est la suivante :

Président du Conseil d'Administration : Mohamed Ben Zouheir Zâafouri

Trésorier : Mourad Ben Mohamed Zâafouri

Membre : Idris Zâafouri

Le comité de contrôle Interne est composé de :

- M. El Hasseni Ben Béchir Zâafouri

- M. Akram Zâafouri.

2025R01431APSF1

Constitution d'une association

Suite à la réunion qui a eu lieu le 14/3/2025 en présence de l'huissier maître Abene Sahbi et son rapport d'inspection du 14/3/2025 qui a été enregistré sous le numéro m005537 à la recette des finances de Kairouan le 14/3/2025 :

Nous les fondateurs de l'association des pharmaciens du centre ouest ayant choisi comme domicile cité des jeunes avenue Fess 3100 Kairouan dont les membres comme suit :

- Mohamed ben Habib Atallah : Président

- Mohamed el Mahdi Gouba : 1er Vice président

- Sofiane ben Mohamed el Guedri : 2ème vice président

- Hayet ben Ahmed Harbi : Secrétaire générale

- Amine ben Hamda El Ifi : Secrétaire général adjoint

- Mariem ben Abdelaziz Bahloul : Trésorière

- Fadhel ben Taher Aloui : Trésorier adjoint.

L'objet de l'association :

- S'occuper de tout ce qui concerne la pharmacie et les pharmaciens.

L'objectif :

- Participer à l'amélioration des connaissances et l'acquisitions des compétences des pharmaciens et de leurs préparateurs dans le domaine prive et public

- Soutenir l'action de l'état concernant l'activité sanitaire

- Organiser des excursions dans le but de loisirs

- Participer aux compagnes de vaccination lors des épidémies.

2025S00629APSF1

Syndicat des copropriétaires complexe RAYAN

Route de Taniour km7 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 Novembre 2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 27 décembre 2024 (enregistrement n°24807966; Quittance n°M008810) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres de syndicat :

Mr Ridha Miladi : Président

Mr Mohsen Ammar : Trésorier

Mme Dalel Bouhgeriou : Secrétaire générale

Mr Firas Keskes : Membre

Mr Amir Chérif : Membre.

2025X00673APSF1

Syndicat des Copropriétaires Résidence "YASMINA "

Cité Jardin - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 26/7/2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 11/9/2024 (enregistrement n°24805522; Quittance n° M006068) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mr Rafik Chakroun : Président

Mr Hassen Abdennadher : Trésorier

Mr Mohamed Wajdi Aydi : Secrétaire général.

2025X00674APSF1

Syndicat des Copropriétaires Immeuble

"LE POLE MEDICAL"

Route el Ain km 2 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10/01/2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 27/02/2025 (enregistrement n°25801221; Quittance N° M001327) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mme Lobna Trabelsi Zaghden : Présidente

Mme Sana Ennouri Sellami : Trésorière

Mr Amine Baklouti : Secrétaire général

Mr Issam Ellouz : Membre.

2025X00681APSF1

Constitution d'un syndicat de résidents

Après avoir examiné le procès-verbal de l'assemblée tenue le 02/01/2025 sous la supervision de Mme Hanan Balaid, huissier de justice du district judiciaire de la cour d'appel de Nabeul, et la décision municipale du 30/4/2025 n°2522 de la municipalité de Nabeul, il a été décidé de nommer le syndicat des résidents de la résidence Narmin dans le quartier Al-Wafaa Al-Marazqa à Nabeul et d'élire un conseil d'administration et de nommer M. Saber Ibn Al-Hadj Salem comme président.

2025401677APSF1

Homologation de résolutions

Résidence El-Mstakbel 1

La Nouvelle Medina ben Arous

Selon le procès-verbal de la réunion le 13 mai 2024, à la Recette des Finances de la Nouvelle Médina le 12 novembre 2024, sous le numéro: 24805826, reçu n°081740.

Et d'après une correspondance de la commune de Ben Arous n°4682 datée le 5 décembre 2024. Renouvellement de syndic :

Comité directeur :

1- Mme Sihem Saada : Présidente.

2- Mr Kamel Al Omri : Vice-président.

3- Mr Imed Al Gharbi : Secrétaire général.

4- Mr Ibrahim Amara : Trésorier.

5- Mr Nabil Beliid : Membre N°01.

6- Mr Yassine Beliidi : Membre N°02.

2025R01423APSF2

Election du bureau de syndical de la résidence Narjes 1 Jardin

Carthage

Election syndicale Conformément au procès-verbal de la réunion et à l'enregistrement à la recette des finances en date du 18 février 2025 sous le n°22917 et à la déclaration municipale du Secrétaire Général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité d'El Kram, il a été décidé d'élire Mme Alma Hafsi comme Présidente de l'Union, M. Shaker

Bouguerra comme Secrétaire Général et M. Ahmed Abdel Kafi comme Trésorier. Ils ont été exemptés du paiement des cotisations syndicales à compter du 1er janvier 2025.

2025401655APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Barez Mabrouk

Avocat à la cour de cassation

Houmt souk Djerba Médenine

Tél : 98 425 364

MF : 1185262V/P/000

1- La partie poursuivante : Mr Fethi El-orf, employeur, demeurant route Ebn Sina Médenine son domicile élu bureau Maître Barez Mabrouk avocat sis à houmt souk Djerba Médenine.

2- La partie saisie : Mr Zouhair Akrout, employeur, demeurant à la route ben Guerden Médenine.

3- L'avocat poursuivant : Maître Barez Mabrouk Avocat sis à houmt souk Djerba Médenine, MF; 1185262V/P/000

4- L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble non immatriculé situé sur la route ben Guerden - Médenine il s'agit d'un local d'habitation d'une superficie couverte de 127 m² et d'un garage de 33 m², il est inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Médenine de qualité moyenne avec une superficie totale de 442 m², il est délimité au sud par le reste du terrain des Akarit sur une longueur de 24.58 mètres, à l'est par une cour découverte (El Akrout) sur une longueur de 16.77 mètres, au nord par un terrain nu sur une longueur de 25.27 mètres et a l'ouest par une propriété d'autrui sur une longueur de 19.06 mètres.

5- Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent soixante deux mille trois cents dinars tunisiens (162300 TND) outre les frais de poursuite.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le 16/6/2025 à partir de 9h de matin auprès du tribunal de première instance de Médenine situé à la rue 02 mai 1966 Médenine.

7- Visite de l'immeuble : tous les jours selon l'horaire administratif.

Observation : la participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire. Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur de lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

2025R01405VEPA1

Vente immobilière

Le demandeur :

Monsieur Mohamed Habib Mannai demeurant à la rue Aslam Ibn Elhareth N°04 Cité Echabab Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688

Le défendeur :

Monsieur Mahdi Abidi demeurant à la rue Taib Sakli Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688.

L'avocat de demandeur :

Maître Mannai Khemaies avocat Société Les Aghlabides des Avocats rue Kadi Noamen Kairouan.

Désignation du bien fonds :

Un Etage sise à la rue Taib Sakli Kairouan de surface de 185 mètres carrés composée de 04 pièces et salon cuisine salle de bain et salle d'eau et d'une scierie à 16 M2. Il est délimité par un espace qibla qui suit le rez-de-chaussée, et à l'est se trouve Salah Abidi ; Jofa Rue, véranda ; et la propriété des héritiers de Salah Methnani.

Le prix d'ouverture a été (70636 DT).

La vente aura lieu le lundi 16/6/2025 à neuf heures du matin et suivants au cercle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

Visiter la propriété tous les jours de la semaine :

Il n'est pas possible de participer à l'enchère sauf pour ceux qui obtiennent un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiaire d'un avocat.

2025S00634VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction de 40%

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/6/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Touzer.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 RNE n° 0014161Q dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Mouhamed Imed ben Mouhamed Sghayer Beliid titulaire de la CIN n°01342159 agriculteur résident à Elhbeyla Touzer.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Elakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°2401 Touzer nommé "Imed" d'une superficie de 1295 m² située à la zone industrielle route Elhamma Touzer; limitée à l'est par la répartition n°66 au propriété de tiers au nord par la répartition n°67 à la propriété de tiers à l'ouest par une rue qui le sépare à la répartition de la deuxième zone industrielle et au sud une rue d'une largeur de 20 mètres. La propriété constitue un terrain nue sans bâtiment sauf un mur dans le coté est qui le sépare à la propriété objet de la répartition n°66 le terrain se situe dans une zone équipée de réseau d'électricité et d'eau et de réseau d'assainissement.

Mise à prix : est fixé après réduction de 40 % à quatre vingt cinq mille quatre cents soixante dix dinars (85.470.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire

administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Touzer où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat les étrangers doivent obtenir la licence du gouverneur.

2025X00685VEPA1

Vente aux enchères publiques

I. Poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK. (A.T.B.) en la personne de son représentant légal demeurant 9 Avenue Hédi Nouira Tunis, IU au R.N.E. N°0014161Q, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation sis au 67 avenue Alain Savary Résidence Les Jardins II, 4ème étage - 1082 Tunis.

II. Partie saisie : Monsieur Tarek Ben Abderrahmane Ben Lamine MALEK. CIN n°07755057, Gérant de société, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Sofiane Ben Brahim sis au 78 rue Mongi Slim 4- étage app. 401 Tunis (en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire).

III. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F : 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage - 1082 Tunis.

IV. Immeuble saisi : Les parts indivises proposées à la vente sont 5000 parts du fractionnement de l'ensemble du titre foncier N°23702 Manouba situé à Chebau, Gouvernorat de la Manouba en 32450 parts (5000/32450).

La propriété, dont l'entrée se fait par un chemin agricole bifurquant de la route de Rumaila au lieu dit Route Al Mubaraka, Chebau Oued Ellil, Gouvernorat de la Manouba.

La propriété est divisée en deux parties, l'une sur la façade et couvre 1980 m². Elle consiste en un terrain nu entouré d'une clôture; et la deuxième dans la profondeur et couvre 2516 m². Elle consiste en un terrain nu entouré sur ses limites est et nord par une clôture de cupressus, au sud est le reste de la propriété de tiers et ses frontières sont ouvertes et sur le côté ouest il est bordé par une clôture.

Le terrain se trouve daos une excellente région agricole et jouit des commodités de base.

La superficie totale dont dispose la partie saisie est de 4496 m² et après l'application de l'arrêté d'alignement.

V. Mise à prix : 132.200,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

VI. Date et lieu de la vente : mercredi 18/6/2025 au tribunal de première instance de La Manouba sis à la Route de Mateur Km 7 - 2010 La Manouba à partir de 9h du matin.

VII. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région ainsi que toute autre autorisation exigée par la loi en vigueur.

2025401649VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

La République Tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de 1ère Instance de Gafsa

En date du 6-5-2025 Monsieur le juge Nizar Eskander chargé de la répartition des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa dans l'affaire n°23 a pris la décision d'ouverture de la procédure de la répartition des sommes consignées à la recette des finances de Gafsa reçu n°M016081 en date 6/5/2025 totalisant de deux cents vingt neuf mille neuf cents soixante onze dinars quatre vingt huit millimes (229.971.088 d) au vu de la requête de répartition des sommes consignées présentée par Maître Hafedh Abd Dayem Ouhibi au nom de Mr Mouhamed Mnassri contre Salim Alimi et les créanciers enregistrés banque de l'habitat et Mr Charfeddine Arfa et le reste des créanciers.

Et en vertu de l'article 468 du CPCC : Dans les trente jours à compter de la publication au Journal Officiel ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Le présent avis est publié conformément aux articles 467, 466 du CPCC.

2025R01407VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23118 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 5/5/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider un terrain à vocation agricole sis à Sousse - sud objet du titre foncier n°24518 Sousse et ce, entre Mme Rakia Nouri jusqu'à concurrence de 250 parts indivises sur 3386 parts et M.Abdessalem Saai jusqu'à concurrence de 550 parts indivises sur 3386.

2025S00627VEPA2

Désignation du liquidateur

Société D.B.H textile

Numéro d'identification fiscal : 1179972N/A/M

Dépôt de la décision de nommer Mr. Aymen Neji liquidateur de la société D.B.H Textile, numéro d'identification fiscale 1179972N/A/M, conformément au procès-verbal d'une réunion extraordinaire des associés et enregistré à la Recette des finances de Manouba sous le numéro 2500310, elle a été déposée au registre national des entreprises sous le n°202512325.

Pour plus d'informations, veuillez appeler le : 97407662.

2025401641VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UFI-Filters North Africa, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule Fiscal : 1330922E/A/M/000

R.C : B0210082014

Les actionnaires de la société UFI Filters North Africa, S.A, sont convoqués à l'hôtel Barcelo Concorde Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 18 Juin 2025 à 11 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2024 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Ratification de nomination des administrateurs

- Renouvellement de la nomination des administrateurs ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01417SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOFIMA FILTERS, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 18.557.500 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule Fiscal : 587782Z/A/M/000

R.C : B139041997

Les actionnaires de la société SOFIMA FILTERS, S.A, sont convoqués au siège de l'hôtel Barcelo Concorde Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac - Tunis pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 18 juin 2025 à 10 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024,

2. Lecture des rapports spécial et général du Commissaire aux Comptes,

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur,

8. Pouvoirs.

2025R01418SANB3

Convocation des membres du conseil d'administration

Société Tunisienne des Peintures «ASTRAL»

S.A au capital de 12.500.000 Dinars

GP 1, Route de Sousse - Km 5,5, 2033 Mégrine

L'identifiant Unique : 0002454M

Messieurs les Administrateurs sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration, qui se tiendra le vendredi 13/6/2025 à 9h, au siège social de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31.12.2024 ;

2) Lecture du projet de rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire et relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2024;

3) Projet d'affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

4) Remplacement par voie de cooptation d'Administrateurs

5) Nomination d'un Directeur Général Adjoint

6) Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7) Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;

8) Questions diverses.

2025R01419SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT S.A.

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 1810239N

Les actionnaires de la Société INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/5/2025 à 09h30 à Ez-zahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode et des délais de convocation

2) Autorisation au Directeur Général Adjoint de la société è contracter les emprunts supérieurs à Cinq Cent Mille (500 000) Dinars.

3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01421SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 Boumhel

Identifiant Unique N° : 1597377C

Identifiant CNSS : 600738-17

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 16/6/2025 à 10h00 à Boumhel Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Dissociation entre les fonctions de président du conseil et celles de directeur général de la société;

3. Mise à jour des statuts de la société;

4. Pouvoirs pour formalités.

2025R01422SANB3

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2025, enregistré à la recette des finances de la Charguia en date du 29/4/2025 sous le n°25700544 quittance n°M010039 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 30/4/2025 sous le n°202532010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé comme suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

- Affectation des Résultats 2024.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- Entérinement de la cooptation des nouveaux Administrateurs.

- Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2024.

- Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés.

2025R01430SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Carthage Eyewear International

SA au capital de 5.650.000 DT

IU : 1407643W

Siège social : Rte de Mharza Km 2, Imm Saber Trabelsi, Sfax, Tunisie

Les actionnaires de la société Carthage Eyewear International sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 29 mai 2025 à 10 heures, au 2ème étage immeuble Phosphor rue de Phosphate Z.I Sidi Daoued, la Marsa, pour siéger en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2024.

- Lecture et approbation, des états financiers arrêtés aux 31/12/2024.

- Approbation des opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation des jetons de présence.

- Pouvoirs à donner.

Cet avis tient lieu d'une convocation individuelle.

2025X00667SANB3

POLYCLINIQUE EL ALYA

S.A. : Au capital de 9.975.000 Dinars

Siège social : Route El Ain Km 2.5 Sfax

Identifiant unique : 825575X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la Polyclinique ELALYA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024 qui se tiendra le 25 Juin 2025 à 17 heures à l'Hôtel Le PALAIS ROYAL route EL MAHDIA km1 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes de 10 société mère Polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2024 et l'affectation du rapport du conseil

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes du groupe polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2024 et ratification du rapport du conseil,

3. Information des fonctions de direction occupées dons d'outres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

4. Lecture du rapport spécial du commissoire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 de la société mère Polyclinique EL Alya.

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 du groupe polyclinique EL Alya.

7. Ratification et affectation du résultat de l'exercice 2024,

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2025X00668SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 11.520.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Identifiant unique : 0018467 Z

Les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 juin 2025 à 18 h 30 à hôtel BORJ AL DHIAFA - Route la Soukra km 3 SFAX à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Examen et approbation, s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

4. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

9. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs, le président du conseil ou le directeur général.

10. Election des membres du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société.

12. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2025X00677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Grillage «SIG»

S.A au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Grillage sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 Juin 2025 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2024

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2025X00690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Société anonyme

Capital social : 25 000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Matricule fiscal : 0000205M/P/M/000

Identifiant unique : 0000205M

Le conseil d'administration tenu le 23 Avril 2025 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 Juin 2025 à 11 H au siège social de la société; Immeuble CARTE, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024;

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers au litre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

3. Approbation de conventions réglementées ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Réaffectation de réserves ;

9. Pouvoirs;

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice

8. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit interne ;

9. Pouvoirs.

2025401638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024 du 20/6/2025

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du Lac de Constance Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

MF : 0496701 A/A/M/000

RNE : 496701A

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 20/6/2025 à 19H00 à hôtel NOVOTEL LAC 2 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états et des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2024 individuels et consolidés;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 individuels et consolidés;

3- Approbation des conventions réglementées;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation des résultats de 2024;

6- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024;

7- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027;

8- Election d'un nouveau bureau du conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2025401650SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Touristique et de Plaisance SA

Capital de 2.333.330 Dinars

IU : 0373174 T

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 10 :00 au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire chargée de statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

2- Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2023

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

4- Approbation des conventions règlementées en application de l'article 200 du CSC

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

8- Information relative à la nomination du PDG dans d'autres sociétés

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour la période 2024-2025-2026

10- Information sur la situation du patrimoine foncier et approbation de la proposition de régularisation de la situation foncière

11- Pouvoirs.

2025401651SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Promotion Touristique et de Plaisance SA

Capital de 2.333.330 Dinars

IU : 0373174 T

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 12 :00 au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1 Tunis 1053 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société au regard des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoirs.

2025401652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053 les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 25 Juin 2025, à 12 heures à l'hôtel "Concorde" aux Berges du Lac, rue du Lac Turkana, tél : 71 961 951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration de la CFTP.

2. Approbation des rapports de gestion et des états financiers au titre de l'exercice 2024 et lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Quitus aux administrateurs du Conseil d'Administration.

4. Renouvellement du mandat des administrateurs au Conseil d'Administration.

5. Affectation du résultat pour l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Pouvoirs.

2025401656SANB3

Convocation

Family Entertainment and Amusement Company

Société anonyme

Au capital de 2 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac d'ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

CNSS : N° 645242-95

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT AND AMUSEMENT COMPANY SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 11 juin 2025 à 15h, au siège social de la société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, relatifs au même exercice,

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation des résultats de 2024

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

7- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024.

2025401658SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614666 BAM 000

CNSS N° : 225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 13 juin 2025 à 10h en son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en cette date

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des comptes dudit exercice;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2024;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions qui y sont mentionnées;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2024

7- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2025.

2025401669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAPINVEST SICAR

Société anonyme

Filiale de la BTL AU

Capital de 1000 000 DT

Siège social : Imm BTL Boulevard Mohamed El Beji Kaid Essebsi

Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0817214B

Messieurs les actionnaires de la société CAPINVEST SICAR sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 11 juin 2025 à 10H00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2024

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

2025401670SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société CONCEPT SA

Identifiant unique : 0428504S

Société anonyme

Au capital de 1 080 000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir - Tunis

Les actionnaires de la société Concept SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 23 juin 2025 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités et de gestion de l'exercice 2024

- Approbation des états financiers Individuels arrêté au 31 décembre 2024

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées

- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2024

- Approbation des états financiers consolidés arrêté au 31 décembre 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Quitus aux administrateurs et à la Direction Générale

- Election d'un nouveau Conseil d'Administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025401671SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Concept International

Identifiant unique : 1161507A

SARL au capital de 900.000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir - Tunis

Les associés de la société Concept International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 23 juin 2025 à 13 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées

- Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Quitus au Gérant

- Renouvellement du mandat du Gérant pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025401672SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Qui se tiendra le 13 juin 2025

Société Industrielle d'Amortisseurs «SIA»

Société anonyme

Au capital de 5.299.100 Dinars

Siège social : 38, Rue de la laine Zone Industrielle Bir El Kassaa, Ben Arous 2013

RNE : 0045871 L

Les actionnaires de la Société Industrielle d'Amortisseurs «SIA» sont priés de bien vouloir assister à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra pour le vendredi 13 juin 2025 à 09 H au siège social de la société sise à la rue de la laine Z.I BIR KASSAA -2013 Ben Arous et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de "SIA" au titre des états financiers individuels 2024

3- Approbation du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2024

4- Approbation des états financiers individuels de la "SIA" pour l'exercice 2024

5- Affectation des résultats de la société SIA de l'exercice 2024

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du CSC ;

7- Lecture du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2024

8- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes de "SIA" au titre des états financiers consolidés 2024

9- Approbation du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2024

10- Approbation des états financiers consolidés de la "SIA" pour l'exercice 2024

11- Approbation de la décision du Conseil d'Administration pour contracter les crédits de gestion nécessaire à l'exploitation auprès du système bancaire ;

12- Quitus aux administrateurs ;

13- Renouvellement du mandat des Administrateurs

14- Nomination du commissaire aux comptes

15- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque Actionnaire.

2025401673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société ADVANS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 25 000 000 de dinars

Siège social : IMMEUBLE VIE III, ZAC KHAREDDINE, Lac III, Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ADVANS TUNISIE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2025 à 10 heures (heure Tunis) au siège social de la Société situé à l'immeuble Vie III, ZAC, Khaireddine, Lac III, Tunis et à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation.

2. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

4. lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions règlementées.

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Grant Thornton Tunisie pour les exercices 2025-2026-2027.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

8. Renouvellement des administrateurs dont le mandat s'achève et nomination de nouveaux administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027.

9. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs.

10. Autorisation d'une enveloppe de 120 millions de dinars pour un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de trois ans.

11. Quitus aux administrateurs.

12. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire désirant donner un mandat à une personne de son choix pour se faire représenter doit faire parvenir son pouvoir au plus tard 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, par courrier.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025401675SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

MF : 934439/X

Mounir Trabelsi annonce que le titre de propriété de son père Hsan du terrain de superficie de 904m² avec construction, situé à la route Menzel Chaker km 8 Sfax par un acte de vente rédigé en 4/5/1965 enregistré à Sfax le 22/01/1965 N°139 par les deux notaires Omar Jerbi et Mohamed Ellouz a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00669DIVD2

Avis

Inayet Baklouti en tant qu'héritière de la défunte de sa mère Saïda Bouzid déclare qu'elle a perdu l'acte notarié de sa mère Saida Bouzid concernant un étage situé à Sfax rue du Palais "KSAR" provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Hichem Fourati et Moez Krichen le 26/5/2008.

Et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hedi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2025X00670DIVD2

Avis

Faouzi ben Habib Karray annonce que le titre de propriété de son héritière Khadija Alhabib située à la route Bouthadi Manzel Chaker Sfax qui comporte 22 pieds d'oliviers est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à la rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal

Officiel de la République Tunisienne et aucune objection sera acceptée après ladite date limite.

2025X00671DIVD2

Avis

Mr Rejab Benkraiem annonce que son titre de propriété d'un terrain de 1026m² située à la route de Gabès km7 Sfax provenant de rachat le 19 Février 1995 dressé par les notaires Abdelaziz Bouattour et Mohamed Mzid a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X00672DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Issa déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'un terrain à 421,90 m² situé à Sfax route de Saltnia K 6,5 limité au sud nord Mlik ; est Impasse provenant par acte de vente du 11/5/2002 enregistré le 28/9/2002 n°M078529 par les deux notaires Lotfi et Mahmoud Meziou.

Décès de Mohamed Issa le 14/02/2014 déclaré par l'acte de décès du 23/02/2018 par le tribunal Sakiet Ezzit.

Ils vont faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi Imm : Laperla BN°3 dans un délai 30 jours. Tél : 98234308.

2025X00680DIVD2

Avis

Mme Souad Bent Hedi Hadrich titulaire de la C.I.N n°01003163 avise être propriétaire de la moitié indivise d'une parcelle de terre d'une superficie de 1179.5 m² renfermant une maison à la route de Gremda km 5 Bouzaien Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Khlif et Mohamed Habib El Euch.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00687DIVD2

Avis

Mr Sami Djerbi titulaire de la CIN n°05344251 annonce qu'il possède un terrain possède 10 oliviers sis à Elaadi Chaffar Mahres Sfax son titre de propriété de ce terrain a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00688DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné, Saïda Tayachi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01468329 délivrée le 7/5/1996, selon une déclaration d'honneur, déclare par la présente la perte du titre de propriété n°09/1814 sujet du titre foncier n°4919 Manouba.

2025401663DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné, Ahmed Samar, titulaire de la carte d'identité nationale n°00357310 délivrée le 24/6/2003, selon une déclaration d'honneur, déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/124935 sujet du titre foncier n°61727 Bizerte.

2025401664DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné, Mourad El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°05642827 délivrée le 26/02/2024, selon une déclaration d'honneur, déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/31142 sujet du titre foncier n°53345 Bizerte.

2025401665DIVD2